

Date :

Madame, Monsieur,

Le décret 82/447 du 28/05/1982 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail. Ce droit prend dans les écoles la forme de deux demi-journées par an. Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le :

..... de h à h

Tous les élèves présents seront accueillis.

Soyez assurés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire l'école de qualité assurant à votre enfant le meilleur avenir.

Signature :

Date :

Madame, Monsieur,

Le décret 82/447 du 28/05/1982 prévoit l'heure mensuelle d'information syndicale sur le temps de travail. Ce droit prend dans les écoles la forme de deux demi-journées par an. Pour cette année scolaire, une demi-journée aura lieu le :

..... de h à h

Tous les élèves présents seront accueillis.

Soyez assurés que nous utiliserons ce temps à analyser au mieux les moyens de construire l'école de qualité assurant à votre enfant le meilleur avenir.

Signature :